Image not found or type unknown

Xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx Belgique

Par **niaoulis**, le **15/09/2014** à **12:59**

J'en ai plus qu'assez d'être harcelée au tel par xxxxxx qui après m'avoir noyée sous des lettres m'annonçant que j'avais gagné un chèque mirobolant, ne cesse de me harceler tous les matins au téléphone, j'ai eu la faiblesse de commander une fois, depuis ça ne cesse pas, aurpsè des Télécom je me suis mise "au secret" mais mon numéro ne figurant plus que sous la rebrique "numéro masqué", mes mais, prenant ceci comme une pub ne décrochaient plus, depuis que j'ai enlevé cette rubrique, les appels recommenent, je leur ai écrit, envoyé des mails sans résultat, c'est intolérable !

Par **Visiteur**, le **15/09/2014** à **14:58**

oui c'est bien mais en fait... ou est la question ? Ceci est un forum juridique pas un cahier de doléances ou un bureau des réclamations !

Par **ducrot**, le **17/08/2015** à **15:33**

Je suis également harcelée sous le nom de cette enseigne, ainsi que xxxxxx et xxxxxx.
Que des adresses d'Arnaques où il n'y a aucun site internet que vous pouvez joindre. Je leur ai adressé une lettre recommandée, restée sans réponse, je pense porter plainte.
Valérie de Cachan le 17 Août 2015

Par **serviceDG**, le **24/09/2015** à **12:26**

Chère Madame,
Votre commentaire ne peut que nous surprendre. Nous avons en effet bien reçu votre courrier recommandé et y avons répondu en date du 21/08/2015 en vous confirmant avoir, selon votre demande, procédé à votre radiation de notre fichier clients. Nous vous indiquions à cette occasion qu'un délai était nécessaire à cet effet, nos envois et appels étant programmés à l'avance. Nous vous avons de plus adressé un courrier le 10/09/2015 pour vous retourner une commande reçue postérieurement à votre radiation.
A toutes fins utiles, un courrier vous est à nouveau adressé ce jour.
Après recherche, il apparaît toutefois qu'une personne portant le même nom que le vôtre et résidant à la même adresse que vous, soit également cliente auprès de notre société. Bien

que le prénom soit différent, il se peut que son courrier puisse vous être délivré par erreur.
Enfin, pour faciliter les contacts avec nos services, nous vous invitons à l'avenir à nous écrire via le formulaire de contact présent sur notre site internet :http://xxxxxx/contact.php
Restant à votre disposition pour tout complément d'information,
Recevez, Chère Madame, nos sincères salutations.
Le Service Relations Clientèle xxxxxx

Par **serviceDG**, le **24/09/2015** à **12:39**

Bonjour,

Pour pouvoir confirmer votre radiation, j'ai besoin de connaitre votre identité.
Alors, pourriez vous nous renvoyer votre demande depuis la fiche contact de notre site http://xxxxxx/contact.php
Restant à votre disposition pour tout complément d'information,
Nos sincères salutations.
Le Service Relations Clientèle xxxxxx

Par **espoir37**, le **05/10/2015** à **18:54**

je suis d'accord cette société est une arnaque et je subit moi même des appels telephonique tous les matins vers 9h 05

j'aimerais trouver plusieurs personnes comme moi pour porter plainte les frais d'avocat nous couterais moins cher et un avocat serais plus efficace que nous seul

du cote de marseiller une société qui pratiquée ce genre d'approche a été condamnée a 140 000 euros
ils se croivent intouchable parce qu'en BELGIQUE
COMME CHACUN SAIT LA belgique est en EUROPE

xxxxxx et xxxxxx sont des escrots

Par **Julie Prud**, le **08/10/2015** à **16:08**

Plus rapide et moins cher que de prendre un avocat, c'est tout simplement de les contacter par téléphone ou depuis leur formulaire de contact. Moi je les ai contacté par téléphone et en quelques minutes c'était fait… :-)

Par **guilpin**, le **25/10/2016** à **16:43**

je vous demande de cesser vos envois de catalogue et d'arrêter vos appels telephoniques a

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

mon encontre car cela devient usant.connaissant votre adresse , en cas de besoin je sais ou m'adresser , mais de grâce arrêtez ce cinema merçi

Par **janus2fr**, le **25/10/2016** à **19:45**

Bonjour guilpin,
Vous êtes sur un forum juridique. Vous semblez nous apostropher, nous les intervenants du forum. Je pense que vous commettez une erreur de destinataires...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés